



Impasse du Goudoulau
64170 ARTIX

Téléphone : 05 59 05 81 07
Siret : 822 936 134 00011

Règlement Intérieur SporTiempo

Soccer / Padel

Article 1 – Présentation

SporTiempo est un complexe multisport ouvert à toute personne, associant Soccer, Padel et Fitness.

Pour le confort des adhérents, un club house, des vestiaires et sanitaires ainsi qu'une boutique d'équipements sportifs liés aux activités.

Article 2 – Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de déterminer les conditions contractuelles de la mise à disposition par SporTiempo des installations Soccer et Padel aux utilisateurs qui se seront acquittés du montant de la prestation choisie.

Article 3 – Horaires

Les horaires sont affichés dans le Centre et publiés sur le site Internet : <https://sportiempo.com/>

Jours et horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : 9h30 - 21h30
- Samedi : 9h30 - 12h / 14h - 17h
- Dimanche : 9h30 – 12h.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs sont affichés à l'accueil du Complexe Sportif SporTiempo et publiés sur notre Site Internet : <https://sportiempo.com/>

Article 5 – Réservations

Il est possible de faire une réservation :

- Sur Internet via le site : <https://sportiempo.com/>
- Par téléphone au 05 59 05 81 07, numéro indiqué sur le site internet, aux heures d'ouverture du Complexe Sportif.

Article 6 - Utilisation de la Structure

Toute personne désirant jouer sur le terrain de Soccer ou Padel devra s'adresser à l'accueil pour s'acquitter du règlement contre la remise des chasubles et le droit d'accéder aux vestiaires.

Les enfants présents sur le terrain de Soccer sont sous l'entière responsabilité d'un adulte. La Direction décline toute responsabilité, en cas de dommage et/ou accident en l'absence d'une surveillance appropriée.

Les terrains de Soccer et de Padel sont accessibles aux enfants à partir de 6 ans sous la responsabilité d'un adulte.

Article 7 – Retard

En cas de retard sur le créneau horaire choisi, l'heure de réservation ne pourra pas être décalée en raison des réservations suivantes. Ainsi les joueurs perdront les minutes de jeu en raison de leur retard. Il est recommandé d'arriver plusieurs minutes avant si les joueurs souhaitent utiliser les vestiaires et être sur le terrain à l'heure de la réservation.

Si passé un délai de 10 minutes aucun des joueurs ne s'est présenté à l'accueil, le Direction déclare le terrain libre et se donne le droit de l'attribuer de nouveau.

Article 8 – Sécurité

Le membre s'engage également à respecter les locaux, les installations et le matériel mis à sa disposition dans le centre. Il est interdit de fumer, cracher, manger à l'intérieur des installations. Tout membre est prié de déposer les déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout objet pouvant présenter un risque de blessure, est interdit à l'intérieur de la structure. Toute dégradation occasionnée par un individu, mineur ou non, pourra être poursuivie.

SporTiempo se réserve le droit d'interdire l'accès aux installations à tout individu dont l'attitude ou le comportement présente un risque ou un inconvénient pour lui-même ou les autres adhérents. Tout comportement discourtois, dénigrant, contraire au règlement, à la bienséance, aux bonnes mœurs ou incompatible avec la bonne tenue du centre, constaté par le personnel ou la Direction de SporTiempo fera l'objet d'une exclusion.

L'adulte accompagnateur est chargé d'informer l'enfant des diverses consignes de sécurité et de les lui faire respecter.

Les enfants présents au Soccer ou au Padel, sont sous l'entière responsabilité et la surveillance d'un adulte accompagnateur responsable. La Direction décline toute responsabilité en cas d'accidents survenus à des enfants laissés sans surveillance ou dommages occasionnés en l'absence d'une surveillance appropriée.

La Direction se réserve le droit d'interdire l'accès aux installations à toute personne en état d'ébriété.

Pour la sécurité de tous, les animaux (notamment les chiens même tenus en laisse) sont strictement interdits dans l'enceinte du Complexe Sportif SporTiempo.

Article 9 – Hygiène

Pour des raisons d'hygiène, l'accès au terrain ne peut se faire qu'avec des chaussures propres et appropriées au support (chaussures crampons non autorisées). Il est impératif de se présenter en tenue appropriée, décente et adaptée (interdiction de jouer torse nu).

Il est **STRICTEMENT interdit** de fumer dans tous les lieux fermés du Complexe Sportif (accueil, espace détente, Soccer, Padel, vestiaires, toilettes, couloirs, etc.).

Les chewing-gums sont interdits sur les terrains de Soccer et de Padel. Il est interdit de cracher sur le gazon ainsi que dans l'enceinte intérieure totale de l'établissement.

Article 10 – Vols

La Direction décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, détériorations, destructions d'objets personnels ou vêtements laissés dans les vestiaires, dans l'enceinte du Complexe Sportif SporTiempo ou dans les voitures. Les effets personnels doivent être rangés dans les casiers individuels sécurisés mis à la disposition des adhérents.

L'adhérent reconnaît ainsi avoir été parfaitement informé des risques encourus par le fait de placer des objets de valeur dans les vestiaires communs qui ne font l'objet d'aucune surveillance particulière.

Article 11 – Dégradations

Tout témoin de dégradations devra en informer immédiatement la Direction ou les membres du personnel de SporTiempo. Tout usager est responsable des dégradations causées aux installations. Les frais de remise en état seront à sa charge.

Article 12 – Objets trouvés

Les objets trouvés dans l'enceinte du club sont à remettre à l'accueil.

Article 13 – Sanctions

La Direction a le droit d'exclure de façon temporaire ou définitive toute personne dont l'attitude ou la tenue serait contraire aux dispositions du présent règlement intérieur.

Article 14 – Réclamations

Toute réclamation ou suggestion est à soumettre à l'accueil.

Article 15 – Confidentialité

SporTiempo conserve les données fournies par ses adhérents pour son seul usage interne, dans le but d'offrir le meilleur suivi de service à sa clientèle. Les données ne seront pas communiquées aux tiers. Les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant individuellement.

Article 16 – Parking privé du Complexe Sportif SporTiempo

SporTiempo met à disposition de ses membres un parking sans surveillance.

Il est strictement interdit de garer son véhicule devant les portes d'accès du Complexe sportif.

Les adhérents doivent garer leur véhicule en **marche arrière** sur le parking extérieur mis à leur disposition.

La Direction décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vols commis sur le parking. SporTiempo vous rappelle qu'il est fortement déconseillé de laisser des objets de valeur à portée de vue (téléphone portable, GPS, ordinateur, sacoches, portefeuilles, etc.).

Les vestiaires sont équipés des casiers individuels sécurisés mis à la disposition des adhérents.

Article 17 – Divers

Tout visiteur et utilisateur des services et installations mis à la disposition par SporTiempo s'engage à lire et à approuver le présent Règlement Intérieur.

Je soussigné(e) reconnaît avoir lu et accepte le Règlement Intérieur ci-dessus et s'engage à respecter les règles de vie du Complexe Sportif SporTiempo.

Fait à Le.....

Signature de l'Adhérent